

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2017 DAC 30 Subventions (48.000 euros) et conventions avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique municipale d'aide aux lieux de diffusion, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, qui gère le Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, 75012 Paris.

Le Théâtre de l'Opprimé est une compagnie qui, depuis 1995, gère un lieu de diffusion. La compagnie a de nombreuses activités : théâtre-forum, prévention, formation en France et à l'étranger. La salle de 100 places, dirigée par Rui Frati, privilégie des pièces d'écriture contemporaine. Le Théâtre de l'Opprimé propose également plusieurs temps forts comme le Festival pluridisciplinaire Migrations en mai et permet l'émergence de jeunes compagnies lors du Festival Pleins Feux sur la Jeune Création ou de Carte Blanche à des collectifs de créateurs.

Le Théâtre de l'Opprimé est soutenu par la Ville de Paris depuis 2002. Il reçoit également l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

En 2016, le Théâtre de l'Opprimé a présenté 18 créations parmi 42 spectacles programmés, dont 25 pièces d'auteurs contemporains. 2 spectacles jeune public ont été présentés, pour un total de 135 représentations dont 18 réservées aux scolaires. 5296 spectateurs sont venus au théâtre de l'Opprimé en 2016.

La Mairie du 12e arrondissement a fait part de son souhait que l'association du Théâtre de l'Opprimé bénéficie d'un soutien accru de la Ville par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Par ailleurs, le Théâtre souhaite renouveler une partie de son matériel technique afin d'améliorer l'accueil des compagnies diffusées et le confort des spectateurs.

Afin de soutenir le Théâtre de l'Opprimé, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal, une subvention de 33.000 euros pour l'année 2017, dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement. Je vous propose de compléter ce soutien par une subvention d'équipement à hauteur de 15.000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions annexées au présent projet, qui en fixent les conditions de versement.

La Maire de Paris

2017 DAC 30 Subventions (48.000 euros) et conventions avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal (12e)

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 33.000 euros est attribuée à l'association Centre du théâtre de l'Opprimé, 78-80 rue du Charolais 75012 Paris au titre de 2017, dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 12 e arrondissement. Une subvention d'équipement est également attribuée à hauteur de 15.000 euros à l'association. 52701, 2017_03475 et 2017_03476

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante de 33.000 euros pour le fonctionnement sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 400004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La dépense correspondante de 15.000 euros pour l'investissement sera imputée sur le budget d'investissement 2017, rubrique v33, nature 2042, ligne VE40003, AP 1703546 subvention d'équipement au titre de la culture, Individualisation 17V00458